

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – POSTULAT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date 23.05.2022	Heure 17h21	Numéro 22.170	Département(s) DSJS
	Annule et remplace			

Auteur(s) : Groupes VertPOP et socialiste	Lié à (facultatif, cf. art. 241 OGC) : ad
Titre : Quelle politique en matière de santé sexuelle dans le canton de Neuchâtel ?	
Contenu : Le présent postulat demande au Conseil d'État d'analyser les prestations en santé sexuelle telles que délivrées dans le canton actuellement, afin de définir une politique de prévention et de promotion en santé sexuelle. Efficiente et organisée, cette politique devra garantir un accès équitable et de proximité aux prestations légalement prévues à l'ensemble de la population de notre canton, sur la base des expertises en présence, tout en garantissant une coordination optimale avec l'ensemble des acteurs et actrices concerné-e-s. De l'éducation sexuelle dans le cadre de la scolarité obligatoire au soutien aux couples souffrant d'infertilité ou encore à l'accompagnement de grossesses, désirées ou non, de situations de violences sexuelles, de questionnements sur le genre, cette thématique touche tout un chacun, indépendamment de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre, de l'âge, du lieu de vie, de la classe sociale, et appelle une vision claire du dispositif le plus efficient et socialement équitable à mettre en place. Nous demandons donc au Conseil d'État : – de présenter un état des lieux complet des prestations en santé sexuelle proposées dans le canton, des compétences mobilisées, du financement à disposition des acteurs concernés ; – de proposer une vision politique en matière de santé sexuelle ; – d'évaluer différents modèles d'organisation existants en lien avec les besoins de notre population et en fonction des compétences spécifiques des différent-e-s professionnel-le-s ; – de proposer une organisation cohérente et intégrée en respectant les spécificités entre les différent-e-s acteurs professionnels du terrain, ainsi qu'une répartition financière équitable afin de maintenir les prestations actuelles pour tous et toutes sur l'ensemble du territoire cantonal. Développement (obligatoire) : Alors que la ville de Neuchâtel vient d'engager une nouvelle responsable du Centre de santé sexuelle (CSS) après la décision du Conseil général d'augmenter le budget 2022 du centre, il apparaît que les trois acteurs cantonaux de la santé sexuelle (CSS La Chaux-de-Fonds, CSS Neuchâtel et GSN) n'interviennent pas dans un cadre clair et coordonné, leur financement n'apparaissant ni équitable ni cohérent en regard de leur offre existante ou souhaitée. Ainsi, une association et deux centres communaux de santé sexuelle répondent aux besoins des personnes qui les sollicitent selon des modalités différentes, tant sur le plan des compétences du périmètre géographique que sur celui de la palette des prestations proposées. Par ailleurs, les modalités de financement manquent de cohérence, dans le sens où elles dépendent tantôt des communes, tantôt du canton, tantôt de soutiens externes. Les mêmes prestations peuvent être offertes sur des bases tarifaires différentes, d'autres sont créées sans considération des prestations déjà proposées par des professionnel-le-s de la santé. Tout ceci a pour résultat que les compétences professionnelles définies par Santé sexuelle Suisse ne sont pas toujours respectées. Par ailleurs, d'autres acteurs associatifs interviennent aussi dans le champ de la prévention de la violence domestique, de la thématique du genre (l'Association SEM ou Le Refuge-Neuchâtel, par exemple). De même, la coopération avec les services de santé gynécologiques ou andrologiques devrait être prise en considération. Demande d'urgence : NON	

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Anne-Françoise Loup

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Sarah Blum	Brigitte Neuhaus	Sarah Fuchs-Rota
Martine Docourt Ducommun	Laurent Duding	Karin Capelli
Hugo Clémence	Julie Courcier Delafontaine	Anne Bramaud du Boucheron
Joëlle Eymann	Anita Cuenat	Cécile Guinand
Cloé Dutoit	Assamoi Rose Lièvre	Corine Bolay Mercier
Karin Capelli	Adriana Ioset	Amina Chouiter Djebaili
Manon Roux	Patricia Sörensen	Marinette Matthey
Garance La Fata		

Position du Conseil d'État

Au terme de plusieurs mois – voire années – de travail de clarification entre les partenaires concerné-e-s par la politique de santé sexuelle et l'État, les prestations et rôles de chacun-e sont sur le point d'être définitivement établis et inscrits dans des contrats de prestations, dans une perspective de complémentarité et à la satisfaction de toutes et tous. Le cadre financier est aussi précisé. Le service de la santé publique et le DFS préparent en outre une douzaine de rapports à l'attention du Grand Conseil dans le domaine sanitaire, de sorte qu'il ne paraît pas opportun de solliciter un rapport supplémentaire dans un domaine relevant de la compétence du Conseil d'État.